

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 21 mars 2024 pour la séance du 2 avril 2024 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

▪ En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice
Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL – Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice
Madame Michèle PEPIN – Administratrice

▪ En vision conférence

Madame Harmonie HARS–GOUTEAU - Administratrice
Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice
Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 2 avril 2024

DÉLIBÉRATION 11 – EXPERIMENTATION PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DE « CHEQUES VERTS » POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION AU BIEN MANGER DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LE CCAS – PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS » FINANCE PAR LA DREETS

Le CCAS est un acteur clef de l'aide alimentaire, de par l'octroi de tickets services qu'il assure à ses usagers, selon des critères et modalités inscrits dans son règlement intérieur d'attribution d'aides facultatives. Il développe également un partenariat important avec la Communauté Urbaine et des associations d'aide alimentaire au titre de l'axe « se nourrir » du Service Public Universel des Besoins Essentiels, projet social phare du territoire qu'il pilote et qui a fait l'objet de trois temps de présentation aux membres du conseil d'administration.

Dans ce cadre, il a contribué à l'élaboration d'une réponse collégiale à un appel à projets lancé par la DREETS en juin 2023 et visant à favoriser l'accès de tous à une alimentation saine (programme « mieux manger pour tous »). Porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre du Pan Alimentaire Territorial communautaire, cet appel à projet réunit et fédère plusieurs associations d'aide alimentaire locales : Créative, Petite Pierre, AFEJI - Réseau de Cocagne, Secours Populaire, Littoral Solidaire.

L'ensemble des parties prenantes s'est constitué en consortium d'acteurs, montage juridique nécessaire pour l'octroi des crédits étatiques à la Communauté Urbaine de Dunkerque, reversés ensuite à chaque partie prenante, au titre du financement de l'action spécifique portée. Le CCAS de Dunkerque porte l'action expérimentale : « chèques verts ».

A cette fin, il bénéficiera de 16 000 euros au titre de l'année 2024, puis 5 000 euros en 2025 et 5 000 euros en 2026. Les crédits octroyés en 2024 sont plus importants que sur les deux années suivantes afin de couvrir les frais inhérents au déploiement de l'expérimentation et, à l'aune d'un bilan conduit après la première année, afin de resserrer l'accompagnement sur des publics qui auront été identifiés comme prioritaires. Les visées de l'expérimentation sont multiples :

- Favoriser l'identification et la mobilisation de dispositifs d'aide alimentaire spécifiques du territoire, notamment ceux qui développent des partenariats avec les agriculteurs locaux, l'agriculture urbaine biologique ou encore le maraîchage,
- Proposer des paniers alimentaires composés de produits sains, les plus diversifiés possibles et bio,
- Développer la sensibilisation au « bien manger » en proposant des recettes adaptées aux denrées remises ainsi que des ateliers cuisine,
- Des réflexions seront conduites afin de faire participer les bénéficiaires (concours de recettes par exemple, création d'une page Facebook pour les personnes appréciant les réseaux sociaux et souhaitant se partager des recettes...).

Deux partenaires clefs ont été identifiés pour cette expérimentation. Des conventions seront établies avec les parties prenantes et présentées en CA :

- Pour la première année : Afeji-réseau de Cocagne : les seuls producteurs en masse de légumes bio à même de proposer un système de livraison dans la proximité via le camion « à portée de main » (point de retrait à Malo – place Ferdinand Schepman, à Rosendaël - place des Martyrs de la Résistance, à Dunkerque centre - parc Ziegler, réflexion en cours pour déployer un point de retrait à l'ouest) et ce dans une approche non stigmatisante, les points de retraits étant utilisés par l'ensemble des habitants. L'association est en mesure d'établir des paniers de fruits et légumes bio, intégrant des œufs bio.
- Pour les années suivantes : Petite-pierre : pour montrer au public la diversité des offres existantes sur le territoire, car l'association est à même de proposer des paniers diversifiés au regard des partenariats qu'ils développent progressivement avec des producteurs locaux : pâtes bio, farine bio, œufs bio et légumes bio. Des points de retrait sont également possibles dans la proximité : à la Petite pierre (Coudekerque) et à l'association Créative (antennes de Coudekerque et de Petite-Synthe).

Les « chèques verts » prendront la forme de carnets à souches, nominatifs, et remis aux usagers du CCAS identifiés selon les mêmes critères et modalités que les tickets service. Le procès établi est le suivant :

- Attribution de l'aide par la commission d'aide facultative du CCAS (calculée en fonction du reste à vivre)
- Valeur faciale du chèque de 5 euros, octroi de 2 chèques pour une personne seule puis délivrance d'1 chèque en plus par personne qui compose le foyer (jusqu'à 30 euros maximum par foyer)
- Délivrance d'un chèque au nom du bénéficiaire
- Retrait d'un panier repas auprès de l'association
- L'association comptabilise mensuellement ou bimensuellement le nombre de chèque qu'elle a reçu
- Elle établit une facture au nom du CCAS pour remboursement de ces chèques
- Elle dépose la facture sur Chorus et fait parvenir en retour les chèques qu'elle a accepté
- Le CCAS mandate le remboursement (établissement d'un bon d'engagement unique).

3 200 chèques d'une valeur faciale de 5 euros seront établis au titre de l'année 2024. Les personnes / foyers ne pourront en bénéficier qu'une fois. La visée n'est pas tant de soutenir le pouvoir d'achat que d'encourager de nouvelles pratiques alimentaires plus saines et meilleures pour la santé. Des points réguliers seront assurés en commission d'attribution.

Cette expérimentation permet de concrétiser le concept d'accompagnement social par l'alimentation.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser l'intégration de l'expérimentation « chèques verts » au sein du règlement d'attribution des aides facultatives et ce au titre de sa contribution au programme « mieux manger pour tous » financé par la DREETS et dans l'optique de développer la sensibilisation et l'éducation populaire au bien manger auprès des personnes accompagnées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan global à la fin de cette année 2024 qui sera présenté aux membres du Conseil d'Administration, avec la possibilité d'un essaimage aux communes associées si elles le souhaitent.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240404-20240402CA_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

